



SFRP Angers Juin 2009

Gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire :
Avancement des travaux du CODIRPA

Jean-Luc GODET

Directeur des rayonnements ionisants et de la santé



Introduction

Définitions

- ▶ Après la phase d'urgence d'un accident nucléaire (ou radiologique), la phase « post-accidentelle »
- ▶ Phase de transition (actions de protection après contamination de l'environnement) et phase de long terme (vie dans les territoires contaminés ...quelques mois à plusieurs années)

Rappel : Importance de la sûreté (exploitant) et de son contrôle (ASN) pour prévenir les accidents nucléaires ou radiologiques

Depuis 20 ans

- ▶ Renforcement de la sûreté des réacteurs nucléaires et des contrôles
- ▶ Développement des exercices (INB) et préparation des premières actions de protection (comprimés d'iode stable, mise à l'abri et évacuation)

Un constat : absence de doctrine officielle sur la gestion post accidentelle



Création du CODIRPA en 2005

Directive interministérielle du 7 avril 2005 : l'ASN est chargée d'« établir le cadre, de définir, de préparer et de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour répondre à une situation post-événementielle »

Juillet 2005, un nouveau chantier pour l'ASN : création du comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique (CODIRPA)

Composition

- ▶ ASN (présidence)
- ▶ Administrations nationales (et leurs services déconcentrés) : SGDN, intérieur, environnement, agriculture, santé, défense et industrie
- ▶ Préfectures
- ▶ IRSN, InVS, AFSSA, AFSSET



Les groupes de travail du CODIRPA

Associations, élus, administrations, agences

Intitulé	Pilote
Pilotes	ASN
Levée des actions d'urgence de protection des populations et réduction de la contamination en milieu du bâti	ASN
Vie dans les territoires ruraux contaminés, agriculture, eau	Agriculture
Évaluation des conséquences radiologiques et dosimétriques	IRSN
Surveillance sanitaire des victimes et des populations	InVS
Indemnisation	Industrie
Gestion des déchets, produits et terres contaminés	ASN
Organisation des pouvoirs publics	SGDN
Information et communication (2008)	ASN/SIG
Hypothèses pour l'évaluation des doses d'exposition (2007)	IRSN
Réglementation (2008)	ASN/CGM
Eau (2007)	Agriculture



Première phase des travaux du CODIRPA

(juillet 2005-décembre 2007)

- ❑ Travaux des GT sur la base de scénarios moyens d'accident sur un réacteur nucléaire, habituellement testés en exercice (appui technique IRSN)
- ❑ Décision de rendre public les premiers éléments de doctrine contenus dans les rapports d'étape des GT (*6 rapports publiés disponibles sur www.asn.fr*)
- ❑ Le séminaire PAREX (*www.asn.fr*)
- ❑ Fin de la 1^{ère} phase : Organisation d'un séminaire international (dec 07, rapport au PM mars 08)



La 2nde étape 2008-2010 : « Consolider les éléments de doctrine »

- ▶ Approfondissement des problématiques abordées durant la première phase (travaux des GT, exercices et études)
- ▶ Etude de nouveaux scénarios d'accidents :
 - Accident conduisant à un rejet de plutonium dans l'environnement (2008)
 - Accident sur un réacteur à l'étranger (2009)
 - Accident aggravé sur une centrale nucléaire (2009)
- ▶ Exploitants nucléaires et ANCLI associés au CODIRPA (juin 2008) ainsi que les autorités de radioprotection des pays voisins (Suisse, Luxembourg, commission UE)
- ▶ Les exercices : Belleville (2007), Chinon (2008), Bugey et Cattenom, ...
- ▶ Concertation engagée avec les parties prenantes au niveau local sur la base des travaux des GT (en cours) : concertation avec les préfetures et avec le milieu associatif



La 2nde étape 2008-2011 (2/2): « Les priorités du CODIRPA »

- Publier un guide opérationnel pour la sortie de la phase d'urgence et le début de la phase de transition (1^{ère} semaine) : déclinaison par site en concertation avec les parties prenantes ... 2009-2010
- Etablir des lignes directrices d'un programme général de gestion des risques en phase post-accidentelle pour la phase de transition : déclinaison locale avec les parties prenantes... 2011
- Etablir des lignes directrices d'un programme général de gestion des risques en phase post-accidentelle : déclinaison locale avec les parties prenantes... 2011



La 2nde étape 2008-2011 (2/2): « La nouvelle organisation du CODIRPA »

- ▶ Disparition des GT sauf le GT réglementation et le GT information (fin 2009) mais maintien voir renforcement de la « mobilisation » (publication de 3 nouveaux rapports et mise à jour des autres sur www.asn.fr)
- ▶ Création d'une commission 1 « Gestion de la phase de transition » : le guide de « sortie de la phase d'urgence ... » + les lignes directrices du programme « Gestion de la phase de transition »
- ▶ Création d'une commission 2 : les lignes directrices du programme « Gestion de la phase à long terme »

Maintenir la « mobilisation » et développer la concertation avec les parties prenantes



Les actions à la sortie de la phase d'urgence (1/3) : « la prise en charge des populations »

- Décider du maintien ou de l'éloignement des populations après la phase d'urgence (Etendue de la zone d'éloignement ? Quels critères ?)
- Organiser les centres d'accueil des populations : Informer les personnes, Apporter un soutien psychologique, Réaliser des mesures de contamination externe et interne (logistique)
- Effectuer un recensement immédiat pour le suivi sanitaire, l'évaluation des risques et l'indemnisation future (outils)
- Organiser l'éloignement (accueil)



Les actions à la sortie de la phase d'urgence (2/3) : « La consommation et la commercialisation des denrées alimentaires produites localement »

L'ingestion de denrées contaminées est la voie prédominante d'exposition post-accidentelle et le risque alimentaire serait significatif sur la durée si aucune restriction n'était apportée

- Quelle(s) étendue(s) pour la « zone d'interdiction alimentaire » (basée sur la dose liée à l'ingestion) et la zone de non commercialisation basée sur les normes internationales (règlement Euratom et codex alimentarius)?
- Quelle doctrine pour la gestion à court terme des cheptels, la gestion des stocks de lait dont la consommation serait interdite, la gestion de l'alimentation en eau, ...



Les actions à la sortie de la phase d'urgence (3/3) : «la réduction de la contamination »

Ni « décontamination » ni « réhabilitation » mais nettoyage (eau), dans quel périmètre ?

- Mobiliser rapidement les moyens techniques (plan de sauvegarde communal)
- Réaliser dans les tous premiers jours les actions urgentes :
lavage et balayage des surfaces dures
- Eliminer les eaux de lavage (réseau pluvial ou récupération)

Mettre en œuvre une stratégie de mesure de la radioactivité dans l'environnement (évolution du zonage, levée des interdictions, information du public, ...)



La phase de transition : élaborer les lignes directrices du programme d'actions

- la mobilisation des moyens locaux, régionaux et nationaux de mesure de la radioactivité
- la mise en place et montée en puissance de la surveillance alimentaire puis levée progressive des interdictions de consommation et de commercialisation
- l'éloignement différé ou retour des populations
- La poursuite des actions de nettoyage
- la mise en place et montée en puissance de l'indemnisation
- la mise en place de la surveillance sanitaire
- la détermination des besoins et modalités d'élimination des déchets
- la poursuite de la vie économique et vie sociale

Organisation et modalités de mise en œuvre de la concertation élargie à l'ensemble des parties prenantes



La phase à long terme : élaborer les lignes directrices du programme d'actions

Mettre en place progressivement des stratégies d'amélioration des modes de vie dans les territoires contaminés, marquées par la montée en puissance des initiatives locales et individuelles et la diminution relative des modes d'intervention collective dédiés à la gestion post-événementielle.

- **Le retour d'expérience de l'accident de Tchernobyl en Biélorussie : les enseignements des programmes internationaux (EURANOS, CORE, SAGE)**



Conclusions

- ↳ L'ASN a pris en charge le pilotage des travaux sur la gestion des risques en situation post-accidentelle, avec l'appui de l'IRSN.
- ↳ Le processus est complexe, long et ambitieux. Pour l'ASN, nécessité de publier et tester rapidement des éléments de doctrine
- ↳ L'ASN a lancé le processus d'implication des parties prenantes et souhaite que la doctrine française devienne une référence internationale (2nd séminaire fin 2010)